

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 MARS 2019 À 19 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Madame et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis
Sont absentes, Mesdames les conseillères,	Stéphanie Labelle Josianne Girard



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-102

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LE 13 FÉVRIER ET LE 27 FÉVRIER 2019**
4. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2019**
5. **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**
- 5.1 **4220, RUE GERMAIN – LOT 4 995 834 – ZONE R1-35 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT**
6. **DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA**
- 6.1 **RESTAURANTS McDONALD CANADA LTÉE – 3181, 1^{RE} AVENUE – LOT NUMÉRO 4 994 762 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – ENSEIGNES DU SERVICE AU VOLANT**
- 6.2 **FROMAGERIE ROY INC. – 3585 RUE QUEEN – LOT NUMÉRO 4 994 263 – ZONE 4 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – ENSEIGNE**
- 6.3 **(3520), RUE ROBINSON – LOT NUMÉRO 4 996 033 – ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**
- 6.4 **5135, RUE DE LA PROMENADE-DU-LAC – LOT NUMÉRO 5 354 224 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**
- 6.5 **(5327), RUE DE LA COLLINE – LOT NUMÉRO 5 353 989 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**
- 6.6 **(3568), RUE ROSEMARY – LOT NUMÉRO 6 102 866 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR RIVE-OUEST) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

AUTRES SUJETS D'URBANISME

7. **APPROBATION D'UN PLAN IMAGE ET DE LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – 11^E ET 18^E AVENUE – LOTS NO 5 300 864, 5 300 865, 5 302 416 ET 5 302 417 – GROUPE IMMOBILIER INC. – MATRICULES N° 8600-99-8146 ET 8700-09-1947**

AVIS DE MOTION

PROJETS DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENTS

8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS APPLICABLES À CERTAINS TARIFS**
9. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-57-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DES ZONES C5-16, R4-13 ET C4-33 ET À LA CRÉATION DE LA ZONE R4-15 AINSI QUE D'AUTORISER L'USAGE ÉGLISES, ÉDIFICES DU CULTE ET PRESBYTÈRES DANS LA ZONE C3-82**
10. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

11. **OCTROI DE CONTRAT – LOCATION D'UNE NIVELEUSE**
12. **OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE – SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS**
13. **OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION ET ENTRETIEN DES TERRAINS DE SOCCER - PARC DONALD-STEWART – SAISONS 2019, 2020 ET 2021**
14. **OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE ET TAMISAGE DU SABLE – PLAGE MUNICIPALE – SAISONS 2019, 2020 ET 2021**
15. **APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS CONNEXES – AUTORISATION D'ACHAT - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16. **AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE – 9266-4838 QUÉBEC INC. – PROLONGEMENT DE LA RUE DANIEL – LOTS 5 355 622 ET 5 355 623 – MATRICULE 8798-32-0105**
17. **MANDAT PROFESSIONNEL – ARRÉRAGES DE TAXES FONCIÈRES**
18. **CRÉATION D'UN COMITÉ – PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 25**
19. **SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2**
20. **ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE – 23 JUIN 2019**
21. **ACTIVITÉS DE LA FÊTE DU CANADA – 1^{ER} JUILLET 2019**
22. **EMBAUCHE – ÉTUDIANTS – SAISON ESTIVALE 2019 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
23. **EMBAUCHE – AIDE-JARDINIER/JOURNALIER – POSTE AUXILIAIRE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
24. **AVIS DE MISE À PIED - JOURNALIERS À TEMPS PARTIEL OU AUXILIAIRE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
25. **AVIS DE MISE À PIED – EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – DIVISION VOIRIE**
26. **ENTENTE DE PARTAGE DE GARDE (INCENDIE) - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE ET MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM**
27. **RÉSOLUTION D'INTENTION - PROTOCOLE D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER – MRC DE MONTCALM**
28. **AUTORISATION DE SIGNATURE – UTILISATION D'UN ESPACE AUX FINS D'ENTREPOSAGE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**
29. **AUTORISATION DE SIGNATURE – UTILISATION D'UN ESPACE AUX FINS D'ENTREPOSAGE – LES CONFLECTIONS FIREBAG MTL**
30. **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE CAMP MARISTE - CAMP DE JOUR EXPLORATIONS – SAISONS ESTIVALES 2019 ET 2020**
31. **PROGRAMME DE CLASSIFICATION HORTICOLE DES FLEURONS DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION**
32. **INVITATION ET DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER « SERVEUR D'UN SOIR » - SOIRÉE RECONNAISSANCE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – CENTRE COMMUNAUTAIRE BÉNÉVOLE MATAWINIE**
33. **LEVÉE DE FONDS ANNUELLE – SOUPER-SPECTACLE - ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES MATAWINIE (APHM)**
34. **DEMANDE DE SOUTIEN - CLUB LA MARCHÉ DES RAWDONNEURS - 20IÈME ANNIVERSAIRE**
35. **INVITATION SOIRÉE BÉNÉFICE - 22 DRAGONS RAWDON**
36. **DEMANDE D'AUTORISATION – MARCHÉ INTER-ÉGLISES DU VENDREDI SAINT**
37. **PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019**
38. **DEMANDE DE TRAVERSE ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – CLUB AUTO-NEIGE DE STE-JULIENNE 1973 INC. – CH. DU LAC- HUARD**

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

39. **APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**
- 39.1 **LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS**

- 39.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS
- 39.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS
- 39.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS
- 39.5 LISTE DES ENGAGEMENTS
- 39.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES
- 39.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS
- 40. CORRESPONDANCE
- 41. AFFAIRES NOUVELLES
- 42. PAROLE AUX CONSEILLERS
- 43. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 44. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LE 13 FÉVRIER ET LE 27 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues le 13 février 2019 à 19 h et le 27 février 2019 à 17 h a été remise aux membres du conseil municipal.

19-103 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues le 13 février 2019 à 19 h et le 27 février 2019 à 17 h, tel que remis aux membres du conseil.

4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2019

19-104 La directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe dépose le procès-verbal du 25 février 2019 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

5. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

5.1 4220, RUE GERMAIN – LOT 4 995 834 – ZONE R1-35 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 25 février 2019, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à rendre conforme la résidence et le garage attaché existants qui sont localisés à un minimum de 6,9 mètres de la limite avant en lieu et place de la marge de recul minimale de 7,5 mètres exigée en vertu de l'article 6.2.1 c) du Règlement de zonage n° 402;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

19-105 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2019-00032, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 février 2019.

19-106 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 6.1 RESTAURANTS MCDONALD CANADA LTÉE – 3181, 1RE AVENUE – LOT NUMÉRO 4 994 762 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – ENSEIGNES DU SERVICE AU VOLANT
- 6.2 FROMAGERIE ROY INC. – 3585 RUE QUEEN – LOT NUMÉRO 4 994 263 – ZONE 4 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – ENSEIGNE
- 6.3 (3520), RUE ROBINSON – LOT NUMÉRO 4 996 033 – ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL
- 6.4 5135, RUE DE LA PROMENADE-DU-LAC – LOT NUMÉRO 5 354 224 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE
- 6.5 (5327), RUE DE LA COLLINE – LOT NUMÉRO 5 353 989 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL
- 6.6 (3568), RUE ROSEMARY – LOT NUMÉRO 6 102 866 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR RIVE-OUEST) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

AUTRES SUJETS D'URBANISME

- 7. APPROBATION D'UN PLAN IMAGE ET DE LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – 11^E ET 18^E AVENUE – LOTS NO 5 300 864, 5 300 865, 5 302 416 ET 5 302 417 – GROUPE IMMOBILIER INC. – MATRICULES N° 8600-99-8146 ET 8700-09-1947

CONSIDÉRANT le plan image (lotissement) déposé concernant les lots n° 5 300 864, 5 300 865, 5 302 416 et 5 302 417, dont lequel plan a été préparé par M. Michel Tellier, architecte, en date du 1^{er} mars 2019 et portant le numéro de dossier MTA-867-2019-6 pour le promoteur Groupe Immobilier inc.;

CONSIDÉRANT QUE toutes opérations cadastrales portant sur trois (3) lots et plus requièrent l'acceptation d'un plan projet de lotissement considéré comme un plan image;

CONSIDÉRANT QUE les lots projetés n° 3 à 12 de la phase 1 (18^e Avenue) et les lots projetés n° 13 à 17 de la phase 2 (11^e Avenue) sont conformes aux exigences du Règlement de lotissement n° 371-89 de la Municipalité, le tout sous condition du prolongement du réseau d'aqueduc sur la 11^e Avenue afin de desservir les lots projetés n° 13 à 17;

CONSIDÉRANT la proposition présentée concernant la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu du Règlement de zonage n° 372-89 de la Municipalité, se traduisant par le versement d'une somme d'argent et la cession à la Municipalité d'un lot de 971,4 mètres carrés créer à partir de sections des lots 5 300 864, 5 300 865 et 5 303 416 correspondant à l'emplacement de la station de pompage existante (18^e Avenue) sous condition de l'établissement de servitudes au bénéfice de la Municipalité relative à l'accès audit lot à céder, aux infrastructures municipales (réseaux et surverse) existantes sur les lots 5 300 864 et 5 300 865;

CONSIDÉRANT QU'aucun permis de construction ne pourra être émis aux lots projetés n° 3 à 12 de la phase 1 (18^e Avenue) avant la cession dudit lot pour contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'engage à céder à la Municipalité le lot pour contribution à des fins de parcs pour une somme d'un (1 \$) dollar, avec les titres clairs, francs et quittes de toutes hypothèques, hypothèques légales, redevances, servitudes ou charges quelconques à l'exception des servitudes accordées aux entreprises de services publics pour la desserte en électricité, en service téléphonique et en service de câblodistribution;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre du 4 février 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le responsable du développement durable.

19-107 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver les lots projetés n° 3 à 12 de la phase 1 (18^e Avenue) et les lots projetés n° 13 à 17 de la phase 2 (11^e Avenue) indiqués au plan image (lotissement) déposé concernant les lots n° 5 300 864, 5 300 865, 5 302 416 et 5 302 417, dont lequel plan a été préparé par M. Michel Tellier, architecte, en date du 1^{er} mars 2019 et portant le numéro de dossier MTA-867-2019-6 pour le Groupe Immo Patrimoine inc., sous condition du prolongement du réseau d'aqueduc sur la 11^e Avenue afin de desservir les lots projetés n° 13 à 17.

D'accepter, en conformité avec la réglementation municipale, que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels se traduise par la cession d'un lot de 971,4 mètres carrés (station de pompage existante -18^e Avenue) correspondant à 5,39 % de la superficie totale du projet sous condition de l'établissement des servitudes au bénéfice de la Municipalité et par le versement d'une somme d'argent correspondant 4,61 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation foncier de la superficie totale du projet lors du dépôt du plan d'opération cadastrale conformément à la réglementation en vigueur pour la superficie concernée par le projet de développement résidentiel de 18 019,85 mètres carrés.

D'exiger qu'aucun permis de construction ne soit émis aux lots projetés n° 3 à 12 de la phase 1 (18^e Avenue) avant la cession dudit lot pour contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.

Les honoraires professionnels et frais relatifs à la publication de la transaction et de l'établissement des servitudes au bénéfice de la Municipalité sont à la charge exclusive du promoteur Groupe Immo Patrimoine Inc.

AVIS DE MOTION

PROJETS DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENTS

8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS APPLICABLES À CERTAINS TARIFS**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 48-2019 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon en vigueur pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les modalités applicables à certains tarifs, notamment en ce qui concerne le camp de jour et les interventions ou déplacements du Service de la sécurité incendie en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du conseil tenue le 27 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

19-108 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 48-2019-1 modifiant le Règlement numéro 48-2019 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier les modalités applicables à certains tarifs, tel que remis aux membres du conseil.

9. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-57-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DES ZONES C5-16, R4-13 ET C4-33 ET À LA CRÉATION DE LA ZONE R4-15 AINSI QUE D'AUTORISER L'USAGE ÉGLISES, ÉDIFICES DU CULTE ET PRESBYTÈRES DANS LA ZONE C3-82**

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin de procéder à l'agrandissement des zones C5-16, R4-13 et C4-33 et à la création de la zone R4-15 ainsi que d'autoriser l'usage Églises, édifices du culte et presbytères dans la zone C3-82;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 10 décembre 2018 et l'adoption d'un second projet de règlement lors de la séance du conseil tenue le 13 décembre 2018.

19-109 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 372-89-57-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement des zones C5-16, R4-13 et C4-33 et à la création de la zone R4-15 ainsi que d'autoriser l'usage Églises, édifices du culte et presbytères dans la zone C3-82, tel que remis aux membres du conseil.

Sur la proposition ci-haut mentionnée, Monsieur le conseiller Renald Breault demande le vote et monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté pour : Marco Bellefeuille
Raymond Rougeau
Kimberly St Denis

A voté contre : Renald Breault

Pour : 3 Contre : 1

Adopté à la majorité.

10. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

11. OCTROI DE CONTRAT – LOCATION D'UNE NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 13 décembre 2019 pour la location d'une niveleuse avec option d'achat;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 18 janvier 2019 provenant des entreprises Nortrax Québec inc. et Industries Toromont Ltee f.a.s. Toromont Cat (Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité renonce à acquérir l'équipement à la fin du contrat de location;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme pour une location d'une durée de 60 mois a été déposée par l'entreprise Nortrax Québec inc., pour un montant mensuel de 5 124,78 \$, plus les taxes applicables, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

ENTREPRISES	OFFRES (PLUS LES TAXES APPLICABLES)	CONFORMITÉ
Nortrax Québec inc.	5 124,78 \$	Non-conformités mineures
Industries Toromont Ltee f.a.s. Toromont Cat Québec	5 744,98 \$	Conforme

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division - voirie en date du 21 février 2019.

19-110 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour la location d'une niveleuse pour une durée de 60 mois, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Nortrax Québec inc., pour un montant mensuel de 5 124,78 \$, plus les taxes applicables.

De renoncer à faire l'acquisition de l'équipement à la fin du contrat de location.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Modifiée par
résolution
n° 24-146
adoptée le
08-04-2024

D'autoriser la directrice du Service des finances à affecter de l'excédent libre une somme équivalente au coût de location pour l'année 2019.

Le certificat de crédit numéro 2019-00025 a été émis pour autoriser cette dépense.

12. OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE – SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au remplacement du véhicule utilisé par le Service des permis et inspections;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par l'entreprise S.R. Bourgeois & Frère Ltée pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire, pour un montant de 28 557,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service des permis et inspections.

19-111 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour l'achat d'un véhicule utilitaire à l'entreprise S.R. Bourgeois & Frère Ltée, pour un montant 28 557,00 \$, plus les taxes applicables, et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

D'autoriser le directeur du Service des permis et inspections et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-00026 a été émis pour autoriser cette dépense.

13. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION ET ENTRETIEN DES TERRAINS DE SOCCER - PARC DONALD-STEWART – SAISONS 2019, 2020 ET 2021

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçue de l'entreprise Multi-Surfaces F. Giguère inc. pour les travaux de réfection et d'entretien des deux (2) terrains de soccer (6000 m²/terrain) au parc Donald-Stewart pour les années 2019, 2020 et 2021, pour un montant de 1,32 \$/m², plus les taxes applicables, soit un montant annuel de 15 840 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du Service des loisirs et de la culture en date du 20 février 2019.

19-112 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour les travaux de réfection et d'entretien des deux (2) terrains de soccer au parc Donald-Stewart pour les années 2019, 2020 et 2021 à l'entreprise Multi-Surfaces F. Giguère inc., pour un montant de 1,32 \$/m², plus les taxes applicables, soit un montant annuel de 15 840 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-00027 a été émis pour autoriser cette dépense.

14. OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE ET TAMISAGE DU SABLE – PLAGE MUNICIPALE – SAISONS 2019, 2020 ET 2021

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise 9260-2556 Québec inc. (f.a.s. Groupe Leblanc) pour le nettoyage et le tamisage du sable à la plage municipale pour les saisons estivales 2019, 2020 et 2021 pour un montant annuel de 4 550,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

19-113 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour le nettoyage et le tamisage du sable à la plage municipale à l'entreprise 9260-2556 Québec inc. (f.a.s. Groupe Leblanc) pour les saisons estivales 2019, 2020 et 2021, pour un montant annuel de 4 550,00 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis par la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-00028 est émis pour autoriser cette dépense.

15. APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS CONNEXES –
AUTORISATION D'ACHAT – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire et autres équipements connexes, regroupant les Services incendies des Municipalités de Saint-Charles-Borromée, Joliette, Rawdon, Sainte-Julienne, Entrelacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Sulpice et la MRC de Montcalm;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-451 adoptée le 6 septembre 2018, mandatant la Municipalité de Saint-Charles-Borromée afin de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de ces équipements, pour et au nom des autres municipalités participantes au projet d'achat regroupé;

CONSIDÉRANT également l'engagement de la Municipalité de Rawdon à assumer le montant représentant sa quote-part des coûts reliés au projet de regroupement;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public, l'analyse des soumissions et l'octroi de contrat par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT QUE le bon de commande pour l'acquisition des équipements souhaités par la Municipalité de Rawdon s'élève à un montant de 135 489,82 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'avis juridique déposé au soutien du processus d'appel d'offres.

19-114 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la Municipalité de St-Charles-Borromée d'octroyer, pour et nom de la Municipalité de Rawdon, le contrat pour les acquisitions la concernant, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aéro-Feu Ltée.

D'autoriser l'achat pour la Municipalité de Rawdon des appareils et équipements connexes, pour un montant de 135 489,82 \$, taxes incluses.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Municipalité de Rawdon au regroupement.

Que ces dépenses soient financées par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-00029 est émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16. AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE – 9266-4838 QUÉBEC INC. –
PROLONGEMENT DE LA RUE DANIEL – LOTS 5 355 622 ET 5 355 623 – MATRICULE 8798-32-
0105

CONSIDÉRANT l'approbation, par la résolution numéro 14-61 adoptée à la séance du conseil du 11 février 2014, du plan image préparé par Mme Mélanie Charette, arpenteuse-géomètre pour 9266-4838 Québec inc.;

CONSIDÉRANT l'approbation, par la résolution numéro 14-62 adoptée à la séance du conseil du 11 février 2014, des plans et devis préparés par la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, pour la construction des infrastructures en rapport avec le plan image déposé;

CONSIDÉRANT QU'une entente portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements et sur la prise en charge et le partage des coûts liés à ces travaux est intervenue le 19 mai 2015 avec 9266-4838 Québec inc., le tout en conformité avec le Règlement numéro 62-2010 et ses amendements et selon la résolution numéro 14-323;

CONSIDÉRANT l'émission du permis de lotissement 2015-00015;

CONSIDÉRANT QUE des infrastructures et des équipements sont à compléter, que l'entente intervenue portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements est nulle de nullité absolue et qu'une nouvelle entente portant sur les infrastructures et équipements à compléter est à intervenir avec 9266-4838 Québec inc. (lots numéro 5 355 622 et 5 355 623), le tout en conformité avec le Règlement numéro 62-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE la section existante de la rue Daniel (section du lot numéro 5 353 374) située entre la rue Desrosiers et le lot numéro 5 355 622 est la propriété de 9266-4838 Québec Inc et que celle-ci devra être cédée conjointement avec les lots numéro 5 355 622 et 5 355 623.

19-115 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De mandater le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, l'entente portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements à compléter et sur la prise en charge des coûts liés à ces travaux pour le projet domiciliaire de 9266-4838 Québec inc.

D'exiger que la section existante de la rue Daniel (section du lot numéro 5 353 374) située entre la rue Desrosiers et le lot numéro 5 355 622 et la propriété de 9266-4838 Québec Inc soit cédée conjointement avec les lots numéro 5 355 622 et 5 355 623.

17. MANDAT PROFESSIONNEL – ARRÉRAGES DE TAXES FONCIÈRES

CONSIDÉRANT des propriétés situées sur le territoire de la Municipalité pour lesquelles les taxes foncières demeurent impayées;

CONSIDÉRANT QUE dans certains de ces dossiers, il y a lieu de mandater les procureurs de la Municipalité afin d'entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, afin de récupérer les taxes dues.

19-116 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre aux procureurs de la Municipalité, certains dossiers de propriété pour lesquels des taxes foncières demeurent impayées.

De mandater les procureurs de la Municipalité afin d'entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, afin de récupérer les taxes dues.

D'autoriser les procureurs de la Municipalité et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

18. CRÉATION D'UN COMITÉ – PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 25

CONSIDÉRANT QUE la route 125 est la principale voie d'accès depuis Montréal vers les régions de la Matawinie et de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux problèmes de circulation et d'engorgement de la route 125 dans les municipalités de Saint-Esprit et de Sainte-Julienne ont d'importantes répercussions pour ces deux municipalités ainsi que pour toutes les municipalités bordant cette route jusqu'à Saint-Donat, nuisant au développement dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les maires des municipalités bordant la route 125, des régions de la Matawinie et de Montcalm, souhaitent procéder à la création d'un comité afin de rassembler leurs voix autour d'un projet commun, soit le prolongement de l'autoroute 25;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'autoroute 25 a fait l'objet de revendications constantes des élus de la région, et ce, depuis les années 1970;

CONSIDÉRANT QUE des expropriations ont d'ailleurs été effectuées dans les années 1970 en vue de cet éventuel prolongement qui ne s'est jamais concrétisé;

CONSIDÉRANT QUE ce comité entend intervenir auprès des instances décisionnelles supérieures afin de discuter des enjeux qui les préoccupent et obtenir des engagements formels afin de faire avancer ce dossier prioritaire du prolongement de l'autoroute 25;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de pilotage sera formé de deux maires de chacune des MRC soit, Monsieur Jean Pierre Charron, maire de Ste-Julienne et Monsieur Michel Brisson, maire de St-Esprit et Monsieur Bruno Guilbault, maire de Rawdon et de Monsieur Joé Deslauriers, maire de St-Donat.

19-117 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De consentir à la création du Comité – Prolongement de l'autoroute 25, lequel sera présidé par le maire de la Municipalité de Sainte-Julienne, Monsieur Jean-Pierre Charron et dont Monsieur Bruno Guilbault, maire de la Municipalité de Rawdon, agira à titre de vice-président.

D'appuyer ce comité dans leurs démarches.

19. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

19-118 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que la Municipalité de Rawdon présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000,00 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000,00 \$.

D'autoriser le directeur du Service de la Sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts, et à signer tout document requis aux fins de la présente résolution.

20. ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE – 23 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE les festivités dans le cadre de la Fête nationale se dérouleront à la plage municipale le 23 juin 2019 de 19h à 22h30;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que l'accès au site de la plage municipale soit offert gratuitement pour la soirée du 23 juin 2019, à partir de 18h;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'événements spéciaux pour la vente de nourriture et d'alcool;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement national des Québécoises et Québécois offre une assistance financière pour l'organisation des festivités officielles dans le cadre de l'édition 2019 de la Fête nationale du Québec par le biais du Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2019;

CONSIDÉRANT la programmation proposée et les diverses demandes du Service des loisirs et de la culture.

19-119 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la programmation proposée par le Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser l'accès sans frais au site de la plage municipal pour la soirée du 23 juin 2019, à partir de 18h.

D'autoriser l'adjointe à la direction du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande de permis d'événements spéciaux pour la vente de nourriture et d'alcool et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout autre document découlant de la présente résolution, notamment une demande de subvention au Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2019 du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

Cet événement étant prévu au budget 2019, les dépenses feront l'objet de l'émission d'un certificat de crédit, selon les besoins.

21. ACTIVITÉS DE LA FÊTE DU CANADA – 1^{ER} JUILLET 2019

CONSIDÉRANT l'importance qu'occupe la fête du Canada dans la tradition rawdonnoise;

CONSIDÉRANT QUE les festivités dans le cadre de la fête du Canada se dérouleront au Collège Champagneur le 1er juillet 2019 de 16h à 22h;

CONSIDÉRANT la programmation proposée et les diverses demandes du Service des loisirs et de la culture.

19-120 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la programmation proposée par le Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser l'adjointe à la direction du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi que toutes autres demandes nécessaires dans le cadre de cette activité.

Cet événement étant prévu au budget 2019, les dépenses feront l'objet de l'émission d'un certificat de crédit, selon les besoins.

22. EMBAUCHE – ÉTUDIANTS – SAISON ESTIVALE 2019 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour les emplois étudiants pour la saison estivale 2019 au Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

19-121 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher les étudiants suivants aux différents postes du Service des loisirs et de la culture pour la période estivale 2019 :

Bureau d'accueil touristique

Préposé(e) au bureau d'accueil touristique
Mélodie Sabourin

Site récréotouristiques

Coordonnateur des sites récréotouristiques
Jesse Mackay

Préposée à l'accueil
Laura Leblanc

De mandater et autoriser le Service des loisirs et de la culture à pourvoir à tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

23. EMBAUCHE – AIDE-JARDINIER/JOURNALIER – POSTE AUXILIAIRE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche au poste auxiliaire d'un aide-jardinier/journalier pour la saison estivale 2019, soit pour une période de quinze (15) semaines débutant le ou vers le 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

19-122 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher monsieur Claude Leblanc au poste auxiliaire d'aide-jardinier/journalier au sein du Service des loisirs et de la culture pour la saison estivale 2019, soit pour une période de quinze (15) semaines débutant le ou vers le 3 juin 2019.

24. AVIS DE MISE À PIED - JOURNALIERS À TEMPS PARTIEL OU AUXILIAIRE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective entre la Municipalité de Rawdon et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084, actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT un avis de mise à pied transmis à deux (2) employés occupant la fonction de journalier à temps partiel ou auxiliaire au Service des loisirs et de la culture, effectif en date du 18 mars 2019, compte tenu de la fin de la charge de travail saisonnière hivernale;

CONSIDÉRANT un avis de mise à pied transmis à un employé occupant la fonction de journalier à temps partiel ou auxiliaire au Service des loisirs et de la culture, effectif en date du 23 mars 2019, compte tenu de la fin de la charge de travail saisonnière hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le rappel au travail de ces employés est prévu vers la fin du mois d'avril 2019, selon les conditions météorologiques.

19-123 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner la mise à pied de deux (2) employés occupant la fonction de journalier à temps partiel ou auxiliaire au Service des loisirs et de la culture, en date du 18 mars 2019 et d'autoriser leur rappel au travail le ou vers le 29 avril 2019.

D'entériner la mise à pied d'un employé occupant la fonction de journalier à temps partiel ou auxiliaire au Service des loisirs et de la culture, en date du 23 mars 2019 et d'autoriser son rappel au travail le ou vers le 29 avril 2019.

25. AVIS DE MISE À PIED – EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – DIVISION VOIRIE

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective entre la Municipalité de Rawdon et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084, actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT un avis de mise à pied transmis à deux (2) employés, occupant les fonctions de journalier à temps partiel et de chauffeur-journalier à temps partiel au Service des travaux publics – division voirie, effectif en date du 29 mars 2019, compte tenu de la fin de la charge de travail saisonnière hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le rappel au travail de ces employés est prévu vers le 29 avril 2019, selon les conditions météorologiques.

19-124 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner la mise à pied de deux (2) employés occupant les fonctions de journalier à temps partiel et de chauffeur-journalier à temps partiel au Service des travaux publics – division voirie, en date du 29 mars 2019 et d'autoriser leur rappel au travail le ou vers le 29 avril 2019.

26. ENTENTE DE PARTAGE DE GARDE (INCENDIE) - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE ET MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM

CONSIDÉRANT l'absence prolongée du directeur de la sécurité incendie de la Municipalité de Rawdon à compter du 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'au cours de cette absence, il y a lieu de prévoir un partage de la garde entre la Municipalité de Rawdon, la Municipalité de Sainte-Julienne et la Municipalité régionale de comté de Montcalm afin d'assurer une couverture adéquate du territoire.

19-125 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le partage de la garde (incendie) au cours de l'absence d'un cadre au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Rawdon entre la Municipalité de Rawdon, la Municipalité de Sainte-Julienne et la Municipalité régionale de comté de Montcalm, et ce, à compter du 25 mars 2019.

27. RÉSOLUTION D'INTENTION - PROTOCOLE D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER – MRC DE MONTCALM

CONSIDÉRANT le protocole d'entente proposé par la MRC Montcalm pour les interventions d'urgence hors du réseau routier, tels les espaces offerts et disponibles pour la pratique du ski de fond, la course à pied, le vélo de montagne, la motoneige, le véhicule tout terrain, l'équitation, la chasse et la pêche etc.;

CONSIDÉRANT QUE le protocole proposé regroupe les services de sécurité incendie de la MRC Montcalm (neuf municipalités et une ville) et le service de sécurité incendie de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente permettra aux municipalités impliquées de jumeler leurs efforts et de se munir d'équipements et de procédures pour mieux répondre et intervenir en cas d'incidents;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie.

19-126 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De manifester l'intérêt de la Municipalité de Rawdon à adhérer à un éventuel protocole d'intervention, sous réserve de l'acceptation de toutes les autres municipalités impliquées dans ce projet.

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole à intervenir entre les parties ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

28. AUTORISATION DE SIGNATURE – UTILISATION D'UN ESPACE AUX FINS D'ENTREPOSAGE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT une demande reçue de la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'utilisation d'un espace à la caserne incendie pour l'entreposage de matériel et d'équipements nécessaires à ses activités.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à conclure une entente à cette fin;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie.

19-127 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

29. AUTORISATION DE SIGNATURE – UTILISATION D'UN ESPACE AUX FINS D'ENTREPOSAGE – LES CONFLECTIONS FIREBAG MTL

CONSIDÉRANT que Les Confections Firebag MTL S.E.N.C. se spécialisent dans la fabrication de sacs et accessoires faits à partir d'équipement de pompier recyclé, tels des habits de combats hors normes et tuyaux hors services;

CONSIDÉRANT une demande reçue de cette société pour l'utilisation d'un espace à la caserne incendie aux fins d'entreposage du matériel récupéré dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à conclure une entente à cette fin;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie.

19-128 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

30. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE CAMP MARISTE - CAMP DE JOUR EXPLORATIONS – SAISONS ESTIVALES 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déplacer son camp de jour actuel vers les installations du camp Mariste afin d'offrir à sa clientèle des activités diversifiées en pleine nature;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et le Camp Mariste souhaitent établir un partenariat pour les saisons estivales 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT la consultation publique menée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

- 19-129 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :
- D'autoriser le déplacement du camp de jour actuel vers les installations du camp Mariste pour les saisons estivales 2019 et 2020.
- D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.
31. PROGRAMME DE CLASSIFICATION HORTICOLE DES FLEURONS DU QUÉBEC – RENOUELEMENT D'ADHÉSION
- CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la Municipalité au Programme de classification horticole des fleurons du Québec vient à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler;
- CONSIDÉRANT QUE le tarif triennal (2019, 2020 et 2021) s'élève à 1 970 \$, plus les taxes applicables.
- 19-130 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :
- De renouveler l'adhésion au Programme de classification horticole des fleurons du Québec pour un montant de 1 970 \$, plus les taxes applicables.
- Le certificat de crédit numéro 2019-00030 est émis pour autoriser cette dépense.
32. INVITATION ET DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER « SERVEUR D'UN SOIR » - SOIRÉE RECONNAISSANCE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – CENTRE COMMUNAUTAIRE BÉNÉVOLE MATAWINIE
- CONSIDÉRANT une invitation reçue pour participer à la Soirée reconnaissance de l'Action Bénévole qui se déroulera le samedi 6 avril 2019 ainsi qu'une demande de soutien financier, le tout dans le cadre de la Semaine de l'Action Bénévole.
- 19-131 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :
- D'accorder une aide financière au montant de 200 \$.
- De souligner la participation de Monsieur le maire ainsi que mesdames les conseillères Kimberly St Denis, Josianne Girard et Stéphanie Labelle comme « serveur d'un soir » lors de cette soirée reconnaissance de l'Action Bénévole.
- Le certificat de crédit numéro 2019-00031 est émis pour autoriser cette dépense.
33. LEVÉE DE FONDS ANNUELLE – SOUPER-SPECTACLE - ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES MATAWINIE (APHM)
- CONSIDÉRANT une invitation à un souper-spectacle dans le cadre de la levée de fonds annuelle au profit de l'Association des personnes handicapées Matawinie (APHM), ayant lieu le 6 avril prochain.
- 19-132 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :
- D'accorder un soutien financier au montant de 200 \$ à l'Association des personnes handicapées Matawinie (APHM).
- D'autoriser l'achat de deux billets pour assister au souper-spectacle le 6 avril 2019, pour un montant total de 50 \$.
- Le certificat de crédit numéro 2019-00032 est émis pour autoriser cette dépense.
34. DEMANDE DE SOUTIEN - CLUB LA MARCHÉ DES RAWDONNEURS - 20IÈME ANNIVERSAIRE
- CONSIDÉRANT QUE le Club La Marche des Rawdonneurs célèbre leur 20^e anniversaire d'existence;
- CONSIDÉRANT l'invitation à participer à un brunch ainsi qu'une demande de soutien financier pour souligner l'événement;
- 19-133 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier au montant de 400 \$.

D'autoriser l'achat de 2 billets pour assister au brunch le 7 avril 2019, pour un montant total de 56 \$.

Le certificat de crédit numéro 2019-00033 est émis pour autoriser cette dépense.

35. INVITATION SOIRÉE BÉNÉFICE - 22 DRAGONS RAWDON

CONSIDÉRANT une invitation à une soirée bénéfice de l'organisme 22 Dragons Rawdon, ayant lieu le 6 avril prochain.

19-134 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de deux billets pour assister à la soirée bénéfice, pour un montant total de 40 \$.

Le certificat de crédit numéro 2019-00034 est émis pour autoriser cette dépense.

36. DEMANDE D'AUTORISATION – MARCHÉ INTER-ÉGLISES DU VENDREDI SAINT

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation pour une marche inter-Églises du Vendredi saint, le 19 avril prochain;

CONSIDÉRANT QU'une demande sera faite par la paroisse pour une assistance de la part de la Sûreté du Québec et des membres des Chevaliers de Colomb afin d'assurer la sécurité ainsi qu'une demande d'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

19-135 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la tenue de la marche inter-Églises du Vendredi saint, le 19 avril prochain sur le territoire de la municipalité ainsi que sur les tronçons de route sous sa juridiction, sous réserve que les organisateurs obtiennent les autorisations nécessaires des autorités concernées.

37. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le thème de l'astuce « *Découvrir c'est voir autrement* » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca> du Mouvement Santé mentale du Québec;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

19-136 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De proclamer la semaine du 6 au 12 mai 2019 « **Semaine de la santé mentale** » dans la Municipalité de Rawdon et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « *Découvrir c'est voir autrement* ».

38. DEMANDE DE TRAVERSE ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – CLUB AUTO-NEIGE DE STE-JULIENNE 1973 INC. – CH. DU LAC- HUARD

CONSIDÉRANT une demande du Club auto-neige de Ste-Julienne 1973 inc. afin que soit autorisée une traverse de motoneige sur le chemin du Lac-Huard entre les lots n° 5 530 508 et 5 352 629 ou entre les lots n° 5 528 873 et 5 352 629 ainsi que l'installation de panneaux de signalisation;

CONSIDÉRANT la cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige obtenue du propriétaire des lots ci-haut mentionnés.

19-137 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser une traverse de motoneige sur le chemin du Lac-Huard entre les lots n° 5 530 508 et 5 352 629 ou entre les lots n° 5 528 873 et 5 352 629, selon le choix du demandeur, ainsi que l'installation de panneaux de signalisation à cette fin.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

39. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et son amendement ainsi que la liste des comptes à payer au 28 février 2019.

19-138 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

39.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 28 février 2019 au montant de 549 025,24 \$.

39.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 36267 à 36500) au 8 mars 2019 totalisant 668 543,55 \$.

39.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 8 mars 2019.

39.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

D'approuver la liste des prélèvements (nos 5547 à 5627) au 8 mars 2019 totalisant 295 351,02 \$.

39.5 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 8 mars 2019 totalisant 10 449 398,35 \$.

39.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 28 février 2019 totalisant 3 760 \$.

39.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de février 2019 totalisant 210 104,86 \$.

40. CORRESPONDANCE

41. AFFAIRES NOUVELLES

42. PAROLE AUX CONSEILLERS

43. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

44. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

19-139 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20h05.

(signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe

(signé) Bruno Guilbault

Bruno Guilbault
Maire

et secrétaire-trésorière adjointe